

Les exemples abondent. Voici un ouvrier, père de famille ; le patron a le droit strict de le renvoyer dans les termes de son contrat et suivant les usages locaux : que fera le malheureux et comment nourrira-t-il sa famille ? Un locataire ne paie pas son loyer faute de ressources : il est permis de résilier le bail et de mettre ses meubles dans la rue. Un négociant, pour de justes causes, ne peut solder une dette au terme fixé : si le créancier le veut, ce sera la faillite.

Mais la charité ne commande-t-elle pas quelque adoucissement à tant de rigueur ?

Par ailleurs, qui est obligé en justice de prendre soin d'une famille nécessiteuse, de personnes malades, d'orphelins ?

Et qui ne voit à quels chocs est exposé l'organisme social, si la charité ne le préserve pas ?

La charité chrétienne est en second lieu, un élément indispensable du progrès social.

Tout le monde sait où l'égoïsme païen avait conduit : à la pourriture et à la désorganisation de la société.

On se rappelle aussi qu'il a suffi de la charité des premiers chrétiens pour abolir l'esclavage, réhabiliter la femme, glorifier le travail et remettre sur pied un corps social tombé en déliquescence.

Comme il avait raison notre grand Léon XIII de dire, dans son discours au Patriciat romain, le 23 mai 1893 :

« Nous vous recommandons par-dessus tout la charité sous ses formes variées : la charité qui doane, la charité qui assiste, la charité qui ranime, la charité qui éclaire, la charité qui fait le bien par les paroles, par les écrits, par les réunions, par les sociétés, par les secours mutuels. Si cette souveraine vertu se pratiquait selon les règles évangéliques, la société civile s'en porterait beaucoup mieux ; alors, on verrait tomber les colères fiévreuses, se calmer les foules, et la solution de la question sociale si ardue, qui fatigue les peuples et les États, deviendrait plus facile. »

Cette charité, complément de la justice et cause du progrès social, n'est ni cette vague fraternité, ni cette fragile solidarité que le socialisme avait cru obtenir par une égalité faite au mètre et au couteau ; ce n'est pas non plus, cet altruisme qui a les dehors, sans avoir les dedans de la vertu. Cette charité, c'est celle que saint Paul a décrite ainsi : « Elle est patiente, elle est bénigne, elle ne cherche pas son propre intérêt, elle souffre tout, elle supporte tout. » La vraie charité vient de Dieu et elle va à Dieu.

AUBERT DU LAC.